

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE NÉGOCIATION DU PERSONNEL DE LA CONFÉDÉRATION (CNPC)

Le système salarial de la Confédération doit être rééquilibré

Sur la base d'un rapport externe, le Conseil fédéral a estimé qu'il fallait revoir la progression des salaires, les indemnités de résidence et les primes. En cas de modification du système salarial, la CNPC réclame des moyens financiers suffisants et un salaire égal pour un travail équivalent. Elle insiste aussi sur le fait qu'une redistribution ne doit pas se faire aux dépens des bas salaires. Le rapport relatif au système salarial appliqué au sein des services de la Confédération constate, tout comme les associations membres de la CNPC, la diminution de la progression des salaires appliquée à partir de 2016 et l'inégalité de traitement des employé(e)s qu'elle a pour corollaire. Des corrections s'imposent. La CNPC ne souhaite toutefois pas favoriser les systèmes de primes.

Le rapport d'experts et le Conseil fédéral confirment l'avis des associations du personnel APC, Garanto, SSP et APfedpol qui estiment que le système salarial de l'administration fédérale fonctionne bien et n'occasionne pas de frais inutiles.

La CNPC demande que toute révision du système salarial s'accompagne de moyens financiers suffisants et que ceux-ci soient répartis équitablement afin d'éviter toute diminution de salaire et toute redistribution au détriment des bas salaires. L'égalité salariale doit être garantie et faire l'objet d'une vérification lors de l'attribution à une classe de salaire et lors du contrôle de gestion centralisé, grâce à des mesures de transparence.

La diminution de la progression d'échelon salarial fondée sur les performances en vigueur depuis 2016 a creusé les écarts dans la progression des salaires et entraîné des inégalités de traitement entre les collaborateurs et collaboratrices. Le système doit donc être corrigé afin de ramener la progression des salaires sur les rails.

Les indemnités de résidence se justifient par les différences du coût de la vie d'une région à l'autre et font donc partie intégrante du salaire. Leur suppression s'accompagnerait dès lors d'une nette baisse de salaire, en particulier pour les classes de salaire inférieures. Les systèmes de primes ne doivent pas être développés.

La CNPC défendra sa position devant le Département fédéral des finances lors des négociations relatives à la modification du système de rémunération.

garanto

PVB  APC

vpod  ssp



Renseignements :

- Christof Jakob, président de la CNPC et secrétaire de la SSP, tél. 077 447 29 03
- Maria Bernasconi, vice-présidente de la CNPC, secrétaire générale de l'APC, tél. 078 718 71 13